

Bordeaux, le 2 avril 2021

NOTE

Objet : Recommandations concernant la continuité des programmes éducatifs pour les patients porteurs de maladies chroniques suivis ou orientés en ETP en Nouvelle-Aquitaine.

Services émetteurs : DSP-DOSA

1. ENJEUX

- Limiter le renoncement aux soins du fait de la pandémie COVID-19.
- Eviter l'apparition ou l'aggravation de complications de maladies chroniques en raison d'une rupture du parcours de soin et d'éducation.
- Prendre en compte concomitamment :
 - le risque de complications de maladies chroniques non prises en charge,
 - le risque de la plus grande fréquence de complications du COVID-19 chez ces personnes.
- Assurer la continuité de la prise en charge éducative des personnes atteintes de maladies chroniques somatiques et psychiatriques pendant le confinement et au-delà de la période de confinement.

2. OBJECTIFS

- Reprendre le contact avec les personnes prises en charge en ETP qui ont interrompu leur programme du fait du confinement.
- Evaluer la compréhension des mesures barrières et l'adhésion aux messages de protection vis-à-vis des risques de la COVID 19.
- Rassurer les patients en les informant sur le circuit de prise en charge spécifique du patient infecté par le COVID et celui réservé à la prise en charge des autres pathologies.
- Poursuivre l'accompagnement ou le mettre en place auprès des personnes atteintes de maladies chroniques pendant le confinement.
- Permettre l'acquisition de compétences pour se protéger d'une infection au COVID 19 chez les malades chroniques et leurs proches.

3. OPERATEURS

- Opérateurs de programmes ETP, structures et professionnels de santé faisant de l'ETP en Nouvelle-Aquitaine.
- Opérateurs de prévention et de prise en charge des risques infectieux et en hygiène en Nouvelle-Aquitaine.

4. COLLABORATION ET COMPLEMENTARITE AVEC LES ACTIONS MENEES PAR :

- Professionnels de santé
- Autres professionnels formés à l'ETP
- Autres professionnels formés aux risques infectieux et à l'hygiène
- Structures de coordinations (PTA, UTEP, UTTEP, DAC, ETHNA, Equipe mobile en ETP...)
- Associations de patients
- URPS
- Service d'aide à domicile
- Collectivités territoriales

5. PERSONNES CONCERNEES

- En priorité les malades chroniques déjà suivis dans les programmes.
- Les malades chroniques non inclus dans les programmes ETP mais chez lesquels des besoins ou difficultés ont été repérés par les professionnels (médicaux, paramédicaux, sociaux). Ils seront alors orientés vers des programmes ETP et le bilan éducatif initial questionnera, au-delà des domaines habituels, les besoins spécifiques relatifs à la pandémie exprimés par les personnes.

6. DEMARCHE VIS-A-VIS DES PATIENTS

L'épidémie de Covid-19 nous oblige à adopter des mesures de protection et de soutien psychologique vis-à-vis des personnes vulnérables, concernant notamment les patients souffrant de maladies chroniques qui participent aux programmes d'ETP.

Pour répondre à la période de confinement, nous vous proposons de continuer les programmes d'ETP dans le strict respect des mesures de distanciation et de gestes barrières prévus dans les établissements de santé ou les lieux de soins.

Nous vous recommandons de suivre les consignes suivantes :

1. Privilégier les prises en charge pouvant être organisées en téléconsultation ou en web ETP.

L'équipe ETP identifie les compétences et objectifs éducatifs pouvant être travaillés à distance :

- Savoirs théoriques.
- Information du patient et de son entourage.
- Échanges sur le vécu.
- Évaluation de la bonne compréhension et l'adhésion aux messages de santé.
- Autres thèmes en lien avec les nouveaux besoins des patients.

Le programme ETP peut être adapté et les séances à distance peuvent avoir lieu en utilisant les plateformes numériques disponibles dans les équipes soignantes. Un accompagnement peut être nécessaire pour que les patients puissent apprendre à utiliser les outils numériques proposés.

2. Si vous avez identifié des patients qui nécessitent l'entrée ou la reprise d'un programme en présentiel (avec l'accord du médecin traitant du patient) :

- Privilégier les séances individuelles.
- Les séances collectives (groupe restreint à 6 personnes, animateurs compris) peuvent continuer dans le respect des mesures barrières si le coordonnateur et l'équipe éducative, avec validation/avis du médecin traitant, le jugent utile et indispensable pour la bonne prise en charge du malade chronique. Selon les consignes gouvernementales pour les activités en intérieur, il est recommandé de prévoir un maximum de **1 personne pour 4m²**.

En synthèse :

Une organisation adaptée :

- Continuer l'activité des programmes : ouvrir éventuellement sur des temps réduits, rotation des patients inclus dans les programmes, limitation de la taille des groupes, etc.
- Maintenir et/ou développer un accompagnement à distance pour les patients qui ne veulent /peuvent pas se déconfiner.
- Diffuser aux patients les consignes relatives aux gestes barrières avant chaque venue pour une séance éducative et intégrer un temps d'échange sur les gestes barrières à l'ouverture de chaque atelier (en présentiel ou en distanciel).
- En cas de symptômes, les patients ne doivent pas venir dans les programmes et ils doivent contacter leur médecin traitant ou le 15.

L'accès aux dispositifs de protection :

- Fournir les masques aux salariés du programme et demander aux patients de venir avec leur masque. Dans les cas où un patient n'aurait pas son masque, faciliter l'accès à un masque si possible.
- Mettre à disposition des salariés, bénévoles et patients des solutions hydro-alcooliques.

Adapter l'organisation des locaux

- Afficher les gestes barrières.
- Procéder à un affichage des consignes nationales sur le port du masque dans les locaux de santé.
- Engager une démarche pédagogique auprès des patients.

Anticiper l'organisation et l'aménagement des locaux, des espaces et des temps d'activité pour qu'ils soient « sécurisés » : Réfléchir les flux de circulation pour éviter les croisements par exemple avec l'extension et l'espacement des horaires de RDV, l'usage de la sonnette ou un appel téléphonique pour les nouveaux entrants, désencombrement des espaces.

- Effectuer un nettoyage, voire une désinfection des locaux et du matériel (bio nettoyage).
- Aérer souvent les espaces (15 minutes entre chaque séance).
- Eviter ou organiser l'utilisation du matériel commun en particulier (Se laver les mains régulièrement, avant et après l'utilisation du matériel).

L'organisation des activités

- Respecter les recommandations de sécurité (petits groupes, port du masque et/ou distance de deux mètres, nettoyage du matériel...).
- Proposer des temps d'échanges sur le vécu du confinement et du déconfinement.
- Prohiber autant que possible les activités avec manipulations multiples d'objets partagés et/ou à risque de proximité trop importante telles que les ateliers cuisine (ou utiliser du matériel à usage unique ou individuel).

3. Par ailleurs, les équipes éducatives peuvent :

- Adapter les thèmes éducatifs des programmes aux besoins actuels des malades et en particulier ceux qui peuvent émerger dans le contexte de la situation sanitaire actuelle.
- Éduquer aux mesures barrières et aux consignes en cas de symptômes pouvant évoquer une infection virale -Rassurer et conseiller individuellement -Aborder l'adhésion thérapeutique, le juste usage des antibiotiques et l'automédication à laquelle certains peuvent avoir recours.
- Renforcer la prévention et la bonne prise en charge des risques infectieux autres que ceux liés au COVID-19 chez les personnes atteintes de maladies chroniques somatiques et leur entourage (en particulier familial, également par la mise à jour des statuts vaccinaux).
- Renforcer les compétences de sécurité.
- Veiller à ce que les vaccinations des patients soient à jour.

- 4. Les équipes éducatives sont invitées à adopter une démarche proactive téléphonique vers leurs patients inclus dans le programme d'ETP. Cette démarche peut aller jusqu'à l'organisation de visite à domicile du patient.**

L'ensemble des recommandations, guides et fiches techniques se retrouvent sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :

https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/recherche-globale?search_ars=covid.

7. DEMARCHE VIS-A-VIS DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Se rapprocher des médecins généralistes, des référents de parcours ETP ainsi que des effecteurs afin de les informer de la démarche et d'être à l'écoute de leurs besoins. Dans le cas d'une séance en présentiel ou en groupe restreint, il peut être utile de prendre contact avec le médecin traitant du patient en amont pour avoir son avis. Identifier les professionnels équipés pour des séances individuelles d'ETP à distance.